



C.A.P. locales du 15 mai 2006 :  
Tableaux d'avancement C et B - Liste d'aptitude de C en B

## LES RAVAGES DE LA NOUVELLE NOTATION S'EXPRIMENT AU GRAND JOUR !

Les C.A.P. locales ont été réunies ce 15 mai et ont permis de révéler de manière criante l'injustice contenue dans la réforme de la notation que la C.G.T. condamne depuis sa mise en place.

Ainsi les critères appliqués pour la confection, désormais décentralisée, des tableaux d'avancement (l'échelon - la note chiffrée sur les 3 derniers exercices et seulement ensuite l'ancienneté) conduisent à générer des différences énormes entre collègues à partir d'un faible écart de note et à faire, par ce procédé, de ces tableaux une liste d'aptitude bis.

L'exemple le plus frappant est issu du tableau permettant aux contrôleurs de passer de 1<sup>ère</sup> classe à contrôleur principal :

A égalité d'échelon et de notes sur 2003 et 2004, un agent ayant une ancienneté au 1<sup>er</sup> avril 2001 et n'ayant bénéficié « que » d'une note de +0,02 se voit non classé alors qu'un collègue du même poste (ancienneté au 1/08/05) se retrouve classé devant grâce à sa notation à +0,06 soit **un gain de 4 ans et 4 mois minimum** par rapport au premier agent qui devra au moins attendre l'an prochain avant de pouvoir être classé.

**C'est la démonstration exemplaire que la réforme de la notation individualise les avancements et pas seulement en terme de capital mois mais surtout influe directement sur les rémunérations de chacun !!!!!!!!!**

Malheureusement des écarts impressionnants se retrouvent aussi dans les autres tableaux qui bafouent les anciennes règles d'ancienneté pour ériger la nouvelle notation au rang de critère prioritaire absolu. Cet arbitrage est d'autant plus injuste lorsqu'on connaît les conditions dans lesquelles certains notateurs ont procédé : méconnaissance du système, balbutiements d'EDEN, notations particulières des agents non consommateurs de capital mois, répartition au préalable du capital mois à distribuer !

Les représentants C.G.T. se sont donc prononcés contre ces propositions lors du vote de ces tableaux (que vous trouverez détaillés ci-après) et vous incitent fortement à formuler des recours sur votre notation 2006 car les retards générés vont se cumuler et pénaliser certains pour de nombreuses années !

Nous porterons aussi à la connaissance des C.A.P. centrales concernées ces dérives et tenteront de faire annuler les décisions injustes prises par la Direction Locale qui avait toute latitude pour annihiler les effets pervers de la notation en proposant, comme l'ont fait d'autres départements, un autre classement basé sur l'ancienneté.

Comme ce qui se pratique avec la liste d'aptitude le choix a été fait de classer pour chaque tableau un agent supplémentaire par rapport au ratio d'emplois à pourvoir fourni par la D.G.C.P.

Les agents non retenus en CAP Centrale garderont une priorité d'accès à la liste de l'an prochain sauf si une dégradation dans leur manière de « servir » venait à être constatée ...

## TABLEAU D'AVANCEMENT A CONTROLEUR PRINCIPAL

123 Inscrits

12 Promus

13 Proposés

|                       |                         |                       |                      |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|
| 1. Huguette ORTEGA    | Creutzwald              | 2. Christian JACQUIN  | TG – Comptabilité    |
| 3. Gilbert CHALOPIN   | TG – Comptabilité       | 4. Bernadette IMBERT  | Montigny Pays Messin |
| 5. Andrée MEISSE      | Paierie Départementale  | 6. Fabien RICATTE     | Montigny Pays Messin |
| 7. Jacqueline HOTTIER | TG – CDC                | 8. Anne-Marie PFISTER | Maizières les Metz   |
| 9. Martine BLANCHOT   | Metz Serpenoise         | 10. Ghyslaine SITTER  | TG – Recouvrement    |
| 11. Eric MENEBOODE    | Metz Hospitaliers       | 12. Philippe JUNG     | Metz Esplanade       |
| 13. Josiane THOMAS    | TG-Liaison Rémunération |                       |                      |

## TABLEAU D'AVANCEMENT A CONTROLEUR 1ERE CLASSE

42 Inscrits

11 Promus

12 Proposés

|                       |                  |                             |                    |
|-----------------------|------------------|-----------------------------|--------------------|
| 1. Danielle CARRE     | RF Sarreguemines | 2. Evelyne MARQUES          | Freyming Merlebach |
| 3. Mireille LESCURE   | TG Logistique    | 4. Lydia LEXA               | Albestroff         |
| 5. Fernand WALKOWIAK  | Saint Avold      | 6. Chantal STAPURIEWICZ     | Metz Serpenoise    |
| 7. Sylvie CIESIELSKI  | Vigy             | 8. Christine BOUTEILLER     | TG Recouvrement    |
| 9. Marcelle DUCHATEAU | Lorquin          | 10. Béatrice APPERT-RAULLIN | Metz Hospitaliers  |
| 11. Georges JANDIN    | RF Sarreguemines | 12. A. BARDAVEL MELBARDE    | TG SPL             |

## LISTE D'APTITUDE

|                         |                    |                         |                         |
|-------------------------|--------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1. Serafino INSALACO    | Forbach            | 2. Roger SCHOUG         | TG DI                   |
| 3. Denise BARTHEL       | Sierck             | 4. Jeannine NEVEU       | Saint Avold             |
| 5. Marie Claude PUTTON  | Fontoy             | 6. Isabelle RAFASCHIERI | Florange                |
| 7. Elise KOUVER         | Redevance          | 8. Josiane MERLETTE     | TG Liaison Recouvrement |
| 9. J-Louis NIRRENGARTEN | TG Produits Divers | 10. Brigitte ZIMMER     | Sarreguemines Centre    |
| 11. Brigitte BERTRAND   | Vigy               |                         |                         |

Sur les 192 inscrits pour 294 ayant vocation, 11 agents ont été classés par la Direction en fonction de critères divers et variés : rotation géographique des postes et services, classement des chefs de postes et de services, appréciations portées par les notateurs (très importantes !).

La réforme de la notation vient donc renforcer le côté injuste et subjectif de cet exercice de classement contre lequel nous avons réaffirmé notre opposition et notre proposition de le faire remplacer par un examen professionnel.

Refusant de départager des candidats présentant pour la grande majorité un excellent dossier, nous avons donc voté contre les propositions de l'administration.

## TABLEAU D'AVANCEMENT A ARP 1ERE CLASSE

96 Inscrits

27 Promus

28 Proposés

|                        |                       |                          |                           |
|------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------------|
| 1. Christian GRAS      | TG – Services Communs | 2. Béatrice BAUQUE       | Delme                     |
| 3. Marie-José PETRONE  | Metz Municipale       | 4. Josiane MERLETTE      | TG – Liaison Recouvrement |
| 5. Philippe HENRY      | TG Dépense            | 6. Nathalie HAHN         | ST Avold                  |
| 7. Fabienne LEROND     | Rémilly               | 8. Fabienne BASIN        | TG Personnel              |
| 9. Léa MASSERONI       | Maizières les Metz    | 10. Brigitte GEORGE      | Metz Municipale           |
| 11. Selvana DI CHIARA  | Metz Esplanade        | 12. Joel DESERT          | DI                        |
| 13. Patrice HASSER     | TG Courrier           | 14. Christine BIDELOT    | Fontoy                    |
| 15. Josyane TISSERANT  | Paierie 57            | 16. Mireille BOLLET      | ST Avold                  |
| 17. Renée SCHOTT       | Rombas                | 18. Christine LAURENT    | Paierie Départementale    |
| 19. Laurent LEONARD    | Ars                   | 20. Francine PETITDIDIER | Château Salins            |
| 21. Jeannine NEVEU     | ST Avold              | 22. Marie José FISCHER   | Metz Esplanade            |
| 23. Christine FAGNONI  | TG Comptabilité       | 24. Luc GUILLEMIN        | TG DI                     |
| 25. Véronique REY      | Montigny              | 26. Marie Laure MARTIGNY | Metzervisse               |
| 27. Martine CHAVAROCHE | Instance CLD          | 28. Chantal HAUSBERGER   | Metz Esplanade            |

## TABLEAU D'AVANCEMENT A ARP 2EME CLASSE

9 Inscrits

5 Promus

6 Proposés

|                         |          |                      |          |
|-------------------------|----------|----------------------|----------|
| 1. Sabine WEBER         | Montigny | 2. Geneviève HERB    | Lorquin  |
| 3. Pascal PILET         | Vic      | 4. Olivier COUSIN    | Freyming |
| 5. Marielle CHANE LEONG | Montigny | 6. Christophe HIRSCH | Montigny |



## Motion du 15 mai 2006

Les commissions administratives paritaires locales n° 2 et 3 sont pour la première fois appelées à sélectionner et classer les agents du département qui vont être proposés à l'inscription sur le tableau d'avancement et à émettre un avis sur ces propositions et classements.

Jusqu'en 2005, la procédure d'avancement de grade était une opération centralisée à l'initiative de la direction générale qui déterminait le nombre de promotions autorisées. Les critères de sélection (note chiffrée, ancienneté, âge) étaient appréciés « mathématiquement » au plan national. Aucun avis n'était demandé aux trésoriers-payeurs généraux.

A partir de cette année et dans la limite du nombre de promotions autorisées sur les départements, la déconcentration de la procédure va conduire les directions locales à déterminer elles-mêmes les agents qui pourront être retenus sur les tableaux, et ce, dans le cadre d'un plan de qualification particulièrement insuffisant. Cela ouvre sans conteste la porte à des dérives locales et aux inégalités de traitement entre les agents et ce dans un contexte salarial où l'avancement constitue pourtant actuellement la seule garantie de progression de revenus pour les agents.

La C.G.T. revendique :

- un élargissement de l'amplitude indiciaire actuelle permettant de doubler le traitement au cours de la carrière dans le même corps
- une révision des échelonnements permettant d'atteindre la moitié du gain indiciaire total après un tiers de la carrière dans le même corps

La réforme de la notation et la déconcentration de la procédure d'avancement de grade est loin de satisfaire les attentes des personnels et comporte un risque réel de dérive de la gestion du personnel.

Les élus C.G.T. émettront donc un avis défavorable lors du vote sur ce point du jour de la C.A.P.L.

En ce qui concerne la liste d'aptitude, la C.G.T. revendique sa suppression et préconise son remplacement par un concours professionnel qui offrirait toutes les garanties d'égalité et d'objectivité qui font défaut à la sélection faite par liste d'aptitude.

La réforme de la notation n'apporte aucune amélioration au système actuel, au contraire elle ne fait qu'amplifier son caractère subjectif et injuste.

Nous refusons donc de départager des candidats présentant, pour la grande majorité, d'excellents dossiers et, contre la liste d'aptitude, nous voterons en conséquence.

# MODELE DE LETTRE POUR UNE DEMANDE DE REVISION DE NOTE ET/OU DES APPRECIATIONS

M. Nom Prénom  
Grade—Echelon

à Monsieur le Président  
de la CAP locale n°—  
(n°1 pour les A, n°2 pour les B et n°3 pour les C)  
S/C du chef de poste ou de service

Monsieur le Président,

Ma feuille de notation 2006 relative à l'année 2005 vient de m'être notifiée, et je vous en accuse réception.

*J'ai l'honneur de demander à la CAP compétente la révision de la note chiffrée et de l'appréciation de cette note qui, selon moi, ne correspond pas à la qualité du travail que j'effectue dans le poste pour les raisons suivantes*

*(résumer brièvement)*

*N'hésitez pas à faire appel à vos élus CGT en CAP*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguées.*

*(signature)*